

4. CONNAISSANCE DU BENEFICE DES AIDES (à compléter par le locataire)

- Atteste avoir bénéficié, par le professionnel susmentionné, d'une avance des aides de l'État « Bonus écologique – Aide à l'acquisition et à la location » et/ou « Prime à la conversion – Aide à l'acquisition et à la location », pour les montants indiqués dans l'encadré précédent.
- Atteste que l'ensemble de mes déclarations sont valables à la date de versement du premier loyer du véhicule peu polluant, soit au (Date)...../...../.....

Pour rappel, l'usage d'une fausse qualité, l'abus d'une qualité vraie ou l'emploi de manœuvres frauduleuses auprès d'un organisme public pour l'obtention d'un paiement indu est constitutif du délit d'escroquerie et est passible de sept ans de prison et de 750 000 euros d'amende (articles 313-1 et 313-2 du code pénal). La tentative de fraude est punie des mêmes peines (article 121-4 du code pénal).

Fait pour valoir ce que de droit,

À [Commune]..... Le [Date]/...../.....

Signature du locataire :

Signature et cachet du professionnel :